



Stagiaire de la formation professionnelle :

Formé à ses méthodes et savoir-faire, l'alternant(e) s'engage dans la vie de la structure qui l'accueille et acquiert progressivement une autonomie dans les tâches qui lui sont confiées.

Il ou elle réinvestit ses connaissances et nourrit ses réflexions grâce aux compétences qu'il ou elle développe sur le terrain.

La présence en cours est obligatoire.

Le cadre réglementaire entre l'organisme de formation et la structure ne comporte pas d'obligations, en termes de documents ou de suivi.

Un livret de bord, géré par l'alternant(e), permet de faire le lien avec l'université et de mesurer sa progression. Au moment de la remise du mémoire de stage et de la soutenance, le cas échéant, la progression en entreprise est prise en compte dans la notation.



Contractualisation¹ :

- › Contrat de 9 à 12 mois :
 - › 1 mois avant le début des enseignements, au plus tôt.
 - › 2 mois après la fin des enseignements (examens compris), au plus tard.
- › Salaire de l'alternant² :
 - › 65% du salaire minimum conventionnel, avant 21 ans.
 - › 80% du SMC de 21 à 25 ans révolu.
 - › 85% du SMC, à partir de 26 ans.
- › Rôle et condition du tuteur professionnel :
 - › Salarié ou employeur, dont la formation peut être prise en charge par l'OPCO.
 - › Expérience professionnelle d'au moins 2 ans en lien avec la qualification visée.
 - › Encadre les missions de l'alternant et/ou fait le lien avec le service concerné.
 - › Echange avec le centre de formation (enseignant et référente alternance).
- › L'objectif de la formation est d'être au plus près des besoins des structures en adaptant les méthodes et les contenus des enseignements, dans une démarche de professionnalisation des étudiants. Le dispositif de l'alternance répond à cette démarche.
- › Prise en charge : l'OPCO EP représente la branche professionnelle du Notariat et applique un taux horaire sur un volume horaire maximum de 310h. Le plan de développement des compétences et l'aide à la fonction tutorale peuvent également abonder le montant de la prise en charge alloué.

¹ Encadrement réglementé par les opérateurs des branches, OPCO.

² Sauf accord conventionnel plus favorable)

Nombre d'heures de la formation : 330h ; plafond : 310h.

Tarif : 4000€.

Taux horaire³ et aide financière à la fonction tutorale :

OPCO EP : 9€15/h. 230€ par mois pendant 6 mois.

- › Reste à charge 1163.50€, soit 933,5€ après déduction de l'aide à la fonction tutorale.



Aide de l'Etat :

- › Aide de 6000€ pour toute entreprise de moins de 250 salariés (sur conditions, au-delà de 250), perçue mensuellement par l'entreprise dès validation du dossier par l'OPCO, par le biais de l'agence de paiement et de service (ASP).⁴
- › Réduction générale renforcée des cotisations patronales.⁵
- › Absence de prise en compte dans les effectifs.
- › Aide de 2000€ au recrutement d'une personne de + de 26 ans inscrite comme demandeur d'emploi.⁶
- › Déduction fiscale de la taxe d'apprentissage.⁷
- › Réduction de l'ordre de 25% sur les charges annuelles déclarées suite au reversement des impôts.



Employeurs concernés :

- › Tous les employeurs, assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.
- › Les entreprises de travail temporaire.
- › Les établissements publics industriels et commerciaux (Epic).
- › Les entreprises d'armement maritime pour leurs personnels navigants.
- › Les groupements d'employeurs.

³ A vérifier auprès du référent OPCO ; des spécificités relatives aux accords de branche peuvent faire varier ce taux.

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046837282>

⁵ <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-generales/la-reduction-generale/les-cotisations-et-contributions.html>

⁶ <https://www.pole-emploi.fr/employeur/aides-aux-recrutements/les-aides-a-lembauche/aide-a-lembauche-dun-demandeur-d.html>

⁷ <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/deductions-fiscales-de-la-taxe-dapprentissage>